

Siscodipe

décembre 2015



Après de nombreuses tergiversations, la loi NOTRE a enfin été publiée le 7 août dernier. Résultat d'un compromis entre le Sénat et l'Assemblée Nationale, cette loi s'écarte à de nombreux égards, de ses ambitions originelles. Exit la suppression des conseils départementaux à l'horizon 2020, exit le principe de l'élection au suffrage universel des EPCI... Le texte ne comprend pas moins de 126 articles axés autour de 3 grandes ambitions : l'accroissement du rôle des régions, le renforcement de l'intercommunalité et l'amélioration de la transparence et de la gestion des collectivités territoriales.

La suppression de la clause de compétence générale pour les régions et les départements est certainement la mesure phare bien qu'elle n'ait été assortie d'aucun délai particulier d'entrée en vigueur.

La Région devient un acteur majeur du développement économique, le Département conserve son rôle social, tandis que le bloc communal voit ses compétences se recentrer sur les services de proximité.

La loi NOTRE relève le seuil minimal de constitution d'un EPCI à fiscalité propre à 15 000 habitants. Cela aura des conséquences sur le paysage intercommunal et donc sur le travail de la commission départementale de coopération intercommunale.

L'eau, l'assainissement et les déchets ménagers seront à terme transférés aux intercommunalités. Il en est de même de la compétence tourisme et de la gestion des aires d'accueil des gens du voyage. Dans ce contexte, les concessions de distribution d'énergie électrique ne font l'objet d'aucune mesure particulière et notre syndicat composé de 82 communes conserve toutes ses prérogatives et toute sa place dans le paysage local.

Il demeurera un interlocuteur privilégié des communes adhérentes, en partenariat avec E.R.D.F.

Malgré la morosité ambiante liée aux baisses des dotations d'Etat, il faut continuer à œuvrer pour un service public de qualité, auquel je suis tout particulièrement attaché. Je profite de l'occasion qui m'est donnée pour vous souhaiter, à toutes et tous, une excellente année 2016, riche en projets et en ambitions partagés.

Bonne et heureuse année 2016, santé et bonheur.

Elections au Comité Syndical :

Les membres du bureau syndical ont été élus et installés par le Comité Syndical du 26 avril 2014.

A cette occasion, Monsieur Daniel CHRISTNACKER et Monsieur Joseph TERVER, délégués de Thionville, avaient été désignés respectivement 2ème Vice-Président et 11ème assesseur.

Suite à l'annulation des élections municipales de Thionville et à la réinstallation du nouveau Conseil Municipal le 26 juin 2015, le Comité Syndical a été appelé, lors de sa séance du 26 novembre dernier, à réélire à nouveau un Vice-Président et un assesseur.



C'est ainsi que Messieurs CHRISTNACKER et TERVER ont été reconduits, à l'unanimité, dans leurs fonctions, lors du Comité Syndical du 26 novembre dernier.

Nous leur souhaitons la bienvenue au sein du bureau syndical.



Syndicat Intercommunal de Suivi de la Concession de
Distribution Publique d'Electricité du Pays des Trois Frontières
Mairie de Thionville - Rue Georges Ditsch -
BP 30352 - 57125 THIONVILLE CEDEX
Président du Siscodipe : 06 08 23 23 86
Secrétariat du Siscodipe : 03 82 82 25 74
Tél. Fax : 03 82 54 45 92
www.siscodipe.fr

Le paysage intercommunal va (un peu) changer

La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant Nouvelle Organisation Territoriale de la République, dite loi NOTRE, prévoit la mise en œuvre de nouveaux schémas départementaux de coopération intercommunale (S.D.C.I.). Le Préfet de la Moselle a présenté son projet de schéma aux membres de la Commission Départementale de Coopération Intercommunale (C.D.C.I.) le 12 octobre dernier.

Les communes sont appelées à se prononcer avant la fin de l'année 2015 sur le projet de schéma. Une discussion s'engagera ensuite jusqu'à fin mars 2016 au sein de la C.D.C.I. pour aboutir à un arrêté de création, de transformation ou de fusion au plus tard au 30 décembre 2016,

Force est de constater que le schéma se contente de réaliser des propositions de fusions a minima afin de respecter le seuil des 15 000 habitants évoqué plus haut. Ainsi, dans le périmètre de la concession de distribution du Syndicat, seule la C.C. des Trois Frontières fusionnerait avec le Bouzonvillois. Toutes les autres intercommunalités conserveraient leur périmètre actuel. L'E.P.C.I. du Bouzonvillois ayant à ce jour la compétence de distribution d'énergie électrique, se poserait à terme la question du devenir des communes membres de la C.C. des Trois Frontières également adhérentes au SISCODIPE. Le Syndicat est bien évidemment prêt à accueillir les communes du Bouzonvillois en son sein, si le nouvel EPCI le souhaite. C'est dans cette volonté affirmée d'une coopération intercommunale mutuellement avantageuse que s'inscriront les discussions à venir entre les différents partenaires concernés.

Article 8 : les communes investissent encore

Malgré les rigueurs budgétaires, les communes continuent à œuvrer pour améliorer leur cadre de vie. En 2015, 14 programmes ont été subventionnés pour l'enfouissement de réseaux de basse tension.

La lettre du SISCODIPE vous présente 4 opérations exemplaires réalisées à ILLANGE, KOENIGSMACKER, KUNTZIG et MALLING.



Illange : mise en esthétique des réseaux secs route de Thionville
Dépense subventionnable : 152 101 €
Subvention SISCODIPE : 22 751 €



Koenigsmacker : enfouissement de réseaux rue de la Croix, rue Haute et rue Poster
Dépense subventionnable : 55 016 €
Subvention SISCODIPE : 8 229 €



Kuntzig : aménagement de voirie et enfouissement de réseaux rue de la Fontaine
Dépense subventionnable : 85 439 €
Subvention SISCODIPE : 12 780 €



Malling : requalification de la place des Tilleuls avec enfouissement de réseaux
Dépense subventionnable : 31 643 €
Subvention SISCODIPE : 4 733 €